

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 3 octobre 2022

#### DÉLIBÉRATION N° 2022-118

#### SEM Energ'Isère

#### Compte Rendu Annuel d'Activité 2021 - Adoption Rapport de contrôle 2021

Le lundi 3 octobre 2022, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à La Côte Saint André, sous la présidence de Monsieur Bertrand LCHAT, en présence de :

- 134 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 134 voix  
Avaient donné pouvoir 2 délégués de communes représentant 2 voix
- 2 délégués de la Métropole représentant 2 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 3 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 3 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu les statuts de la SEM ENERG'ISERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L1524-5 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2022 ;

Créée en 2019 par TE38, la SEML Energ'Isère (la SEML) mène des missions en faveur des EnR autour de quatre objectifs principaux :

- Porter des projets d'énergies renouvelables (EnR)
- Développer un ancrage territorial isérois
- Identifier des partenaires de long terme
- Favoriser l'émergence d'initiatives EnR locales

Conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, TE38 en tant qu'actionnaire majoritaire d'Energ'Isère à 85%, se doit de contrôler les activités de la SEM et par là même se prononcer sur le rapport d'activité qui lui est soumis chaque année.

Afin de bénéficier d'une expertise indépendante et objective, TE38 a souhaité confier ce contrôle au cabinet AEC pour la deuxième année consécutive. Cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) propose une expertise indépendante et pluridisciplinaire, tournée vers l'intérêt général, pour la gestion des services publics locaux d'énergie, elle est ainsi reconnue nationalement comme l'une des plus compétentes du domaine, et certifiée.

Le rapport ainsi réalisé est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical note alors avec satisfaction :

- Une tendance financière qui confirme la tendance positive observée en 2020 avec un second exercice à l'équilibre et un portefeuille de projet en croissance porté par l'augmentation du capital ;

- Une bonne gouvernance, son accompagnement par les administrateurs et leur bonne information.

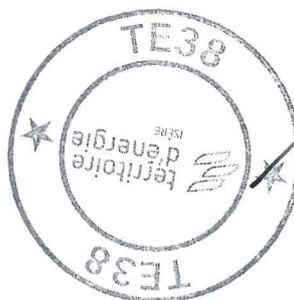
Le comité syndical note des améliorations dans le contenu du rapport d'activité (portefeuille des projets menés et rappel chronologique) permettant d'avoir une vision plus rapide des projets. Néanmoins, des améliorations significatives sont attendues pour améliorer sa lisibilité en termes de quantité et de qualité des informations produites dans le rapport d'activité.

Les administrateurs de la SEM Energ'Isère indiquent à l'assemblée qu'ils ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (135 voix Pour / 6 Abstentions - Collèges 1,2,3) :

### DÉCIDENT

- De prendre acte de la fourniture du compte-rendu annuel d'activité 2021 de la SEM Energ'Isère ;
- D'adopter le rapport de contrôle 2021 portant sur l'activité de la SEM Energ'Isère ;
- De le notifier à la SEM Energ'Isère.



Fait et délibéré en séance  
Le Président  
M. Bertrand LACHAT

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*